

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023**

ETAIENT PRESENTS : TOUZELET Serge, le Maire,

Mesdames CHATEIGNER Emilie, COURTIN Magali, JOLLET-FARON Stéphanie, LUCAS Anne-Sophie, ROSSIGNOL Anne.

Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, MAYDIEU Bruno, MALFOY Michel, PESME Olivier.

ABSENTS ET EXCUSES : SCIASCIA Romain, TRIOREAU Philippe.

POUVOIRS : SCIASCIA Romain donne pouvoir à JOLLET-FARON Stéphanie
TRIOREAU Philippe donne pouvoir à CHATEIGNER Emilie

SECRETAIRE DE SEANCE : MALFOY Michel.

DATE DE LA CONVOCATION 31/08/2023

Nombre de conseillers	15
En exercice	13
Présents	11
Absents excusés	2
Pouvoirs	2

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, Serge TOUZELET, ouvre la séance à 19 heures.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

Procès-verbal : Approbation du 3 juillet

Elu : Remboursement avance de frais

Budget : Décision modificative

Cimetière : Révision des tarifs

Livre sur Ménars : Décision relative à l'édition

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

Séminaire de rentrée des maires d'Agglopolys

POINTS D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

- Château

- ZAC des Coutures
- Restaurant scolaire
- Rentrée scolaire

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public
- Retour sur événements : 14 Juillet/Nymphéa (opéra plein air)
- Circulation intra-muros
- Sénatoriales

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2023 - DELIBERATION N° 2023-33

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 3 juillet 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ELU – REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS – DELIBERATIONS N° 2023-34 - N° 2023-35

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il arrive que les élus aient à faire, pour le compte de la collectivité, l'avance de frais ; il y a lieu dans ce cas de les rembourser au vu des justificatifs. Madame CHATEIGNER Emilie, adjointe au maire, a avancé la somme de 23.40€ pour le concert plein air du 19 juillet. Monsieur TOUZELET Serge, le maire, a avancé la somme de 42€ pour la fête du vélo du 3 septembre. Le Conseil municipal, avec 12 voix « Pour » et deux abstentions, décide le remboursement de ces avances. Madame CHATEIGNER Emilie et Monsieur TOUZELET Serge ne prennent pas part au vote.

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE - DELIBERATION N° 2023-36

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et pour l'enregistrement du prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale (compensation de la suppression de la taxe habitation), il est apparu nécessaire d'inscrire au budget la décision modificative ci-dessous :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Imputation	Intitulé	DEPENSES
	O14 – REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS	
	CHAPITRE 16 - EMPRUNTS	
7931178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	2 840€
022	Dépenses imprévues	-2 840€

Le Conseil municipal, unanime, valide cette décision modificative.

CIMETIERE – REVISION TARIFS PRIX CONCESSIONS ET EMBLEMES

Un échange et un vote ont eu lieu. La base de comparaison s'étant avérée erronée, une base réactualisée permettra de déclencher un nouveau vote au prochain conseil.

LIVRE SUR MENARS – DECISION RELATIVE A L'EDITION - DELIBERATION N° 2023-37

Le Conseil municipal, unanime, approuve l'édition d'un livre sur Ménars intitulé « Un château, un village, une histoire » dont le rédacteur est Monsieur GEORGE Yves, ancien maire de Ménars. Une première ébauche d'une centaine de pages est présentée aux élus. Plusieurs devis seront demandés avant l'édition de cet ouvrage prévue en 2024. Les échanges relatifs à la notion de coût ont fait ressortir la nécessité impérieuse de faire établir plusieurs devis comparatifs sur une quantité de lancement minorée, quitte à faire une ou plusieurs rééditions.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

Comme chaque année, Agglopolys organise un séminaire de rentrée pour l'ensemble des maires de l'intercommunalité. Cette année il aura lieu le samedi 9 septembre de 9h à 13h au jeu de Paume. La thématique est l'orientation du plan d'action d'Agglopolys face aux enjeux du changement climatique.

POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

CHATEAU

Madame Clara KUO, propriétaire du château, a été reçue en mairie fin juin par Monsieur le Maire afin d'échanger sur différents sujets et dossiers en cours notamment sur le devenir de l'école du Sacré-Cœur et sur la restitution de la source alimentant le lavoir et le ruisseau des Mées. Ces premiers échanges se sont avérés plutôt positifs.

ZAC DES COUTURES

Le marché de la construction a baissé dû à la hausse des taux bancaires et du prix des matériaux. Suite à un récent échange téléphonique avec monsieur le Maire, un rendez-vous en mairie est programmé en janvier prochain avec le nouveau directeur de la société NEXITY de Tours.

RESTAURATION SCOLAIRE

L'appel d'offres MOE « Mission de maîtrise d'œuvre » est lancé pour la construction du nouveau restaurant scolaire. Les candidats ont jusqu'au 15 septembre pour déposer leur dossier.

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Les effectifs de l'école Victor Hugo sont de 46 élèves dont 23 en grande section et CP et 23 en CE1/CE2. L'école du Sacré cœur compte 82 élèves de la maternelle au CM2.

QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC

Les horaires de fonctionnement et la période d'extinction ont été modifiés du 15 mai au 31 août afin de réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse sur la commune ; rétablissement au 1^{er} septembre des nouveaux horaires d'hiver, soit 22 heures la semaine et 23 heures le week-end.

RETOUR SUR EVENEMENTS :

14 Juillet : Christophe Marion, député de Loir et Cher, a remis la médaille du travail à Line PITOU pour ses quarante ans de bons et loyaux services à la cantine et garderie. La soirée s'est terminée par un dîner réunissant près de deux cents convives sur la Place Prince de Chimay suivi d'un superbe feu d'artifice. Monsieur le Maire remercie les bénévoles et agents communaux qui ont participé à la réussite de cette manifestation.

19 juillet : Nymphéa – Duo des fleurs – l'opéra plein air a rencontré un vif succès réunissant plus de 120 spectateurs.

3 septembre : La 23^{ème} Fête du vélo, au départ du lac de Loire à Vineuil, était de passage à Ménars. Cet évènement organisé par l'office de tourisme de Blois-Chambord a réuni plus de 600 cyclistes et la halte historique organisée par notre équipe de bénévoles a été particulièrement appréciée.

CIRCULATION INTRA-MUROS

La circulation des poids lourds rues André Rouballay et Princesse Bibesco génère fréquemment des problèmes de sécurité et d'encombrement des rues. Monsieur le Maire a rencontré un agent des services mutualisés de Blois et Agglopolys en charge des voiries et de la règlementation de la circulation. Dans le cadre des pouvoirs de police de la circulation, Monsieur le Maire propose d'interdire prochainement la

circulation aux Poids Lourds à partir de 19 tonnes uniquement afin de permettre aux autres d'effectuer les services de livraison habituels.

SENATORIALES

Les élus départementaux dits « grands électeurs » devront voter obligatoirement le 24 septembre prochain en préfecture pour l'élection des deux sénateurs représentant le Département au Sénat pour un mandat de six ans.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les horaires de bus changent à partir du 1^{er} septembre. La ligne « REMI » numéro 16 n'existe plus, elle est remplacée par la ligne « AZALYS » numéro 27.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – ISOLATION THERMIQUE

Les déclarations préalables pour les travaux d'isolation thermique et la pose de panneaux photovoltaïques sont en nette progression. Il est rappelé que ces projets sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et doivent être conformes au PLUI-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

LOGEMENTS COMMUNAUX VACANTS

- Logement Type T2 au 2^{ème} étage, 44 avenue Guillaume Charron
- Logement Type T3 au 1^{er} étage, 26 avenue Marquise de Pompadour

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
TOUZELET Serge, Le Maire		LUCAS Anne-Sophie	
CHATEIGNER Emilie 3 ^{ème} adjointe		MALFOY Michel 1 ^{er} adjoint	
COURTIN Magali		MAYDIEU Bruno	
DOS SANTOS Féliberto		PESME Olivier	
GLEDEL Georges 2 ^{ème} adjoint		ROSSIGNOL Anne	
JOLLET-FARON Stéphanie		SCIASCIA Romain	Absent excusé – pouvoir à Stéphanie JOLLET- FARON
		TRIOREAU Philippe	Absent excusé – pouvoir à Emilie CHATEIGNER